



**CTM du 6 avril 2017 :**  
**OU**  
**Une boule de cristal pour avis !**  
**La nouvelle réforme des services publics !**

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette instance, l'UNSA ITEFA appelle votre attention, dans cette déclaration liminaire, sur plusieurs dossiers, qui sont pour certains récurrents mais pour tous sont prégnants dans notre quotidien d'agent de l'Etat : leur résolution passerait-elle dans une boule de cristal énigmatique dans ces temps incertains de « régime » annoncé par des Cassandre politiques.

En premier, l'UNSA ITEFA se doit de dénoncer, une fois encore, l'agression dont ont été victimes quatre fonctionnaires lors d'un contrôle CODAF, dans la région Occitanie. La violence perpétrée, les menaces proférées, lors de leur intervention dans une exploitation viticole, se doivent d'être dénoncées fermement par l'ensemble de la ligne hiérarchique et au niveau politique par la ministre elle-même !

Désormais, au fil des réunions de cette instance, les organisations syndicales se font l'écho et alertent sur les agressions dirigées à l'encontre des agents dans l'exercice de leur mission. Pour l'UNSA ITEFA, comme pour l'ensemble des membres de ce comité, cette situation est intolérable !

Le temps s'écoule inexorablement : 14 ans sont passés entre le drame du 3 septembre 2004 et aujourd'hui. Force est de constater que la situation n'a guère évolué pour ce qui concerne la dénonciation, de ces agissements inadmissibles et illégaux.

Le silence médiatique, la condamnation « discrète » par les décideurs ministériels banalisent ces faits et permettent maintenant que l'agent de contrôle devienne l'objet de liens insultants sur les réseaux sociaux et soit le sujet de jugements injurieux par des commentateurs peu courageux mais virulents : une page « Facebook » très récente permettait de voir un déferlement contre le droit, le code et les agents qui les font appliquer !

En second point, l'UNSA ITEFA se doit d'alerter des conséquences du décret paru « discrètement » le 23 décembre 2016 et de l'arrêté du 16 mars 2017, relatifs à l'organisation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et *de mettre en garde les agents sur l'évolution structurelle enclenchée par la gouvernance, sur le devenir des services publics et donc de la Fonction Publique, particulièrement sur les conséquences que vont subir les ministères, dont le notre en premier, avec un bouleversement total des réseaux, des niveaux d'intervention et de consultation.*

Ces textes organisent le transfert des compétences et la mise sous tutelle des DRH ministérielles et des politiques portées (sauf pour les plus grandes comme l'EN, la Défense et l'intérieur avec le réseau des préfetures\*, qui vont devenir les relais de la DGAFP pour les S/D). Ainsi, la réorganisation de la DGAFP, qui devient la « supra DRH » des ministères, en lien avec le ministère de l'économie et des finances, présage et met en place la dépossession des RH des ministères pour passer sous sa coupe.

*Ainsi, la formation, l'action sociale, les moyens de fonctionnement* (\*Faut-il rappeler le transfert des crédits de nos services du BOP 155 vers celui des préfetures sur le BOP 333) *l'évolution statutaire, la GPEC et même le dialogue social seront désormais les prérogatives de la DGAFP reléguant ainsi le DRH des Ministères sociaux à un simple exécutant en termes de ressources humaines mais également réduisant les instances ministérielles à des relais d'information, éloignant encore plus les agents des décisions les concernant.*

Ainsi, SG et DRH ministérielles seront réduits considérablement : simples exécutants et passeurs d'ordre au moment des conférences annuelles des RH présidées par la DGAFP avec en corollaire des effectifs très réduits, des systèmes informatiques en réseau interministériel et encore des resserments vraisemblables de locaux.

**Toute nouvelle demande sera passée au crible financier avec mise en comparaison des poids des politiques gouvernementales du moment et une répartition conséquente aléatoire !**

**Bel avenir pour le guichet « unique » !  
« Joyeuse » annonce de précarité pour les autres !  
Belle perspective pour les conditions de travail !**

En troisième point, l'UNSA ITEFA souhaite mettre en perspective les points soumis pour avis et l'analyse des points du baromètre social reflétant, ce qu'elle dénonce régulièrement au sein de ce comité : un contexte de réformes permanentes, conduites depuis des années, sans même chercher à stabiliser les organisations et à consolider l'existant.

Ainsi, les résultats du baromètre social 2016 devraient amener l'Administration à s'interroger fortement sur les risques encourus à malmener ainsi ses agents et ses structures avec en filigrane la baisse drastique des effectifs.

Outre les pourcentages recueillis négatifs sur la charge de travail, sur le climat social, il doit être relevé un indicateur inquiétant et aggravant puisque 3 agents sur 4 indiquent que les objectifs de nos ministères ne permettent pas, ou pas suffisamment, de donner du sens à leur travail.

En parallèle à cette interrogation, se trouve en écho le rapport accablant de la Cour des Comptes, pointant un recul des contrôles, allant jusqu'à proposer la mise en place d'un service national d'enquêtes, discriminant le peu d'appétence des DIRECCTE envers les SRC (Services Régionaux de Contrôle de la formation professionnelle) et leur mission, jugée par les décideurs ministériels « non stratégique » pour avoir accepté la baisse drastique de leurs effectifs, ni du recentrage sur le nouveau système d'inspection du travail laissant dans un total abandon les missions du pôle 3° !

L'exemple du Limousin, qui a vu supprimer son SRC, est bien à charge pour le ministère, qui doit expliquer aux agents le sens de cette « disparition », au moment où l'Etat cherche des moyens pour renflouer ses Caisses !

A cela, s'ajoutent les aléas de la réforme territoriale : disparités régionales accrues, pôles distants, perte de transmission et de culture etc.

Le thème de la crise du service public a déjà beaucoup servi. Aux juristes, qui ont compris que la notion centrale du droit administratif avait perdu son rôle unificateur. Aux économistes, qui ont confronté les grands principes aux dures réalités du management. Aux politiques, qui ont usé et usent du « moins d'Etat ».

***Que dire, que faire : la boule de cristal est vraiment la bienvenue !***

***Le constat : la dernière réforme***

***Toujours du flou, de l'imprécis, de l'inachevé !***

**Et pourtant, le défi à venir pourrait être pour les prochains décideurs d'appliquer enfin « le tact de l'audace, c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin » (Jean Cocteau).**

Je vous remercie de votre attention.

